

Questions orales

[Traduction]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE NOMBRE ESTIMATIF DES CHÔMEURS DE LA RÉGION DE KINGSTON N'AYANT PLUS DROIT AUX PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Depuis septembre dernier, j'ai demandé tour à tour au directeur du centre local de main-d'œuvre de Kingston, puis au directeur régional pour l'est de l'Ontario et enfin au sous-ministre lui-même, combien de chômeurs de la région de Kingston n'auraient plus droit aux prestations d'assurance-chômage au cours des semaines et des mois à venir. Ils ont certes été très courtois avec moi, mais m'ont répondu qu'il leur était impossible d'extraire ces chiffres de l'ordinateur.

Si je pose ma question au ministre, c'est parce que son collègue des Finances a déclaré l'autre jour que certaines municipalités avaient déjà obtenu les renseignements en question. Je voudrais donc que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration me dise pour quelle raison certaines municipalités peuvent obtenir les renseignements en question alors qu'à Kingston cela nous est impossible.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le député n'est pas sans savoir que nous avons publié il y a un mois un rapport dans lequel nous indiquions combien de chômeurs environ avaient épuisé leurs prestations d'assurance-chômage et ces chiffres étaient ventilés par région. Nous tâchons actuellement d'obtenir les chiffres précis par localité de façon à pouvoir nous en servir pour la mise en œuvre du nouveau programme pour l'expansion et le développement de l'emploi, mais pour l'instant, nous ne disposons pas de toutes les données. Nous avons l'intention de collaborer avec les gouvernements provinciaux ainsi qu'avec les bureaux d'aide sociale afin de parvenir aux chiffres les plus précis possible. Je ne vois aucune raison pour laquelle le député ne pourrait pas obtenir les renseignements voulus. Je vais m'informer personnellement pour voir si les chiffres pour la région qui l'intéresse sont disponibles. Nous lui ferons parvenir cette information dès que possible.

LA DATE DE COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, je remercie le ministre car sa réponse contredit, semble-t-il, les propos antérieurs du ministre des Finances. Je tiens à ce qu'il sache que nous ne nous attendons pas à ce que le gouvernement résolve le problème à lui seul. Nous savons que, grâce au bénévolat, Kingston sera en mesure de surmonter quelques-unes des plus grosses difficultés, mais cette collectivité ne peut le faire que si elle possède les statistiques fondamentales, et elle en a besoin immédiatement pour commencer à établir sa planification. Le ministre peut-il me donner une idée de la date à laquelle ces renseignements seront disponibles pour que nous puissions établir des plans pour cet hiver?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je constate avec plaisir que l'honorable représentante est consciente du fait que tous les secteurs de la société doivent faire leur part en vue de résoudre ce problème. C'est l'aspect fondamental de l'orientation que

nous avons prise dans le nouveau programme pour l'expansion et le développement où nous cherchons à nous assurer la collaboration des municipalités et du secteur privé. Je suis heureux de voir qu'elle défend également ce principe.

Les mesures que nous prenons à l'heure actuelle dans le pays consistent à envoyer une note à ceux dont les prestations viennent à échéance d'ici six à huit semaines, en leur demandant de se présenter à nos bureaux pour une entrevue qui nous permettra de déterminer quels sont leurs besoins, s'ils ont des chances de trouver un autre emploi ou s'ils ont une autre source de revenu et d'aide financière. Lorsque nous posséderons ces renseignements, nous n'hésiterons pas à les communiquer aux membres des organismes bénévoles ou aux députés. Lorsque les renseignements seront disponibles, nous ferons en sorte que l'honorable représentante et les autres intéressés les reçoivent.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LE TRANSFERT DES TRAVAUX DE RÉPARATION DE WINNIPEG À MONTRÉAL

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le 24 septembre, il y a plus d'un mois, le ministre de l'Énergie du Manitoba, M. Wilson Parasiuk, et moi-même avons écrit au ministre des Transports pour lui faire part de notre inquiétude du fait que les travaux de réparation de VIA ne seront plus effectués aux ateliers de Transcona, à Winnipeg, mais à Montréal. Nous attendons toujours une réponse du ministre des Transports à ce sujet. Depuis, nous avons découvert, en examinant les charges de travail prévues—non pas les prévisions définitives mais les prévisions préliminaires des travaux qui seront faits à Montréal et à Transcona—qu'en 1983, 95 p. 100 des travaux seraient exécutés à Montréal contre seulement 5 p. 100 à Transcona, alors que 40 p. 100 des travaux ont toujours été effectués à ce dernier endroit.

Le ministre va-t-il permettre au CN de doubler ses torts d'un affront, à la suite des réductions du service VIA l'an dernier, en faisant exécuter ses travaux ailleurs que là où les seuls trains encore fonctionnels existent, ou va-t-il dire au CN de ne pas appliquer la décision stupide et irréflectée qu'elle semble avoir prise et de laisser exécuter les travaux à Transcona comme il se doit, nom de Dieu?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, certaines rumeurs ont couru ces dernières semaines quant à la présence du CN à Winnipeg. Le président du CN m'a écrit une lettre que j'ai transmise aux parties intéressées, indiquant noir sur blanc qu'il n'était nullement question d'un tel transfert et que la présence du CN à Winnipeg non seulement se maintiendrait, mais augmenterait. Cela est très clair. Si je n'ai rien dit au sujet de ce problème, c'est que la charge de travail pour VIA en 1983 n'a pas encore été fixée. Le député lui-même vient de le mentionner. Lorsque les prévisions seront définitives, j'en ferai rapport en détail à la Chambre et au député, et il n'y a aucune raison de croire que les ateliers de Transcona souffriront au profit de ceux de Montréal.